

2. BELLE-ISLE-EN-TERRE

La commune de Belle-Isle-en-Terre est structurée autour de son centre ancien implanté à la confluence du Guer et du Guic. La topographie accentuée et l'hydrographie ont conduit la commune à privilégier un développement résidentiel au nord-est, sur le plateau surplombant la commune, desservi par les axes de circulation majeurs.

Le centre ancien constitue un ensemble patrimonial riche présentant des séquences urbaines composées de façades d'intérêt patrimonial dont les caractéristiques bâties ont été conservées. Cette qualité de l'architecture traditionnelle est prise en compte dans le cadre de la réhabilitation du bâti existant et la valorisation des places publiques, espaces urbains et / ou paysagers.

La majorité des services administratifs est implanté au centre, ou à proximité immédiate du centre historique. Les équipements publics tels que le collège, les gymnases ou encore le cinéma sont, quant à eux, situés en retrait, au nord ou à l'est. Afin de conforter le niveau de services et d'équipements, la réhabilitation / reconstruction d'équipements existants est projetée à moyen terme. Dans ce cadre, l'amélioration du réseau de liaisons douces entre le centre-ville, les équipements et zones d'habitat est à prévoir.

Les projets de développement faisant l'objet d'orientations sectorielles visent à conforter l'offre résidentielle. Le maintien d'une offre de logement attractive s'appuie sur une densification du centre-bourg à travers des projets de reconquête du parc de logements vacants et le développement de nouvelles opérations dans le prolongement du lotissement le « Hameau des 2 Rivières » au nord-est.

